



OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES METROPOLE / EPIC
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ DE DIRECTION

Le 13 avril 2022, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole, s'est réuni en 149^e assemblée, au Pro'Log, sous la présidence de Mme Mélina Herenger, Présidente de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole.

Sur 11 membres titulaires :

Étaient présents :

1. Mélina HERENGER, représentante de Grenoble Alpes Métropole,
2. Maxence ALLOTO, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
3. Sylvain LAVAL, représentant de Grenoble Alpes Métropole + pouvoir de M. HUGELÉ,
4. Danielle CHAVANT, représentante de la CITHI/UMIH38,
5. Raphaël D'ONOFRIO, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble,
6. Christian HOFFMANN, représentant de Label Ville,
7. Valéry MUGGÉO, représentant Les Entreprises du Voyage.

Étaient excusés :

8. Léah ASSALI, représentante de Grenoble Alpes Métropole,
9. Dominique ESCARON, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
10. Fabrice HUGELÉ, représentant de Grenoble Alpes Métropole, a donné pouvoir à M. LAVAL,
11. Christian ROSTAING, représentant de la Chambre des Métiers de de l'Artisanat.

Sur les membres associés :

Étaient présents également :

12. Cyril ISABELLO, service promotion et attractivité à Grenoble Alpes Métropole,
13. Valérie ESBÉRARD, service promotion et attractivité à Grenoble Alpes Métropole,
14. Meryam AYOUIL, contrôle de gestion externe de Grenoble Alpes Métropole,
15. Cyril LAÏLY, directeur général Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole,
16. Nicolas BÉROUD, directeur adjoint Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole,
17. Amadou ROUILLON, Office de tourisme de Grenoble Alpes Métropole,
18. Mansouria HASSOUN, Office de tourisme de Grenoble Alpes Métropole,
19. Barbara STERNAL, Office de tourisme de Grenoble Alpes Métropole.

Délibération n° 2022.977

Objet : Compte de gestion 2021

Le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion est dressé par le comptable public après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, le budget supplémentaire et l'ensemble des décisions modificatives s'y rattachant ainsi que l'ensemble des titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de recettes et de mandats. Ce document présente également une vision patrimoniale de la structure avec les états de l'actif, du passif, les comptes de tiers ainsi que les restes à payer et à recouvrer.

Les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020 soumis au cours de cette même séance.

Considérant que le compte de gestion présenté n'appelle ni observation, ni réserve,

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction

- Approuve le compte de gestion 2021

Vote

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

**Pour copie certifiée et conforme
Grenoble, le 13 avril 2022
La Présidente, Mélina HERENGER**

